

2024-04-11-N16

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 16

Votants : 20

Nomenclature : 1.1.

CONSEIL MUNICIPAL DE MILLAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le **jeudi 11 avril 2024, à 19 h 30**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la halle des sports, sous la présidence de Jacques GARSAN, Maire.

Date de la convocation : 26 mars 2024

Présents : BIENAIMÉ Régis, BOHER Monique, CABRÉRA Christine, COGNARD Sébastien, DEDOURGE Anne-Marie, DOUFFIAGUES Jocelyne, ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie, FORASTÉ Guy, FORCADE Claude, L'HOUE Yann, LUKASZEWSKI René, NOGUERA Joseph, NOGUÉS Dominique, SENYARICH Olivier, VIDAL Sylvie,

Absents excusés :

CAMI Patricia, CASSAGNE Marjorie, LAFFON Roxane, LAFFON-LE GALL Emilie, PINELL Daniel, THAMI Halima, THOMAS Patrick,

Absents ayant donné procuration :

BOUTELLIER Jean-Pierre à LUKASZEWSKI René,
PETIT Vivien à SENYARICH Olivier,
QUINTUS Cécile à VIDAL Sylvie,
TIGNON Magalie à CABRÉRA Christine,

CABRÉRA Christine a été nommée secrétaire de séance.

MARCHE POUR L'ENTRETIEN DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT PAR CURAGE DU 1^{er} AVRIL 2024 AU 31 DECEMBRE 2025.

Le Maire,

Informe l'Assemblée que le contrat d'entretien du réseau d'eaux usées par curage arrive à terme le 31 mars 2024,

Fait part qu'il y a lieu de conclure un nouveau contrat d'entretien pour la période du 1er avril 2024 au 31 décembre 2025,

Informe que six entreprises (ACTION ENVIRONNEMENT, CANATEC, LA PYRENEENNE, SANEP66, SAUR, VEOLIA) ont été sollicitées par courrier électronique le 22 novembre 2023,

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20240411-2024-04-11-N16-DE
Date de télétransmission : 24/04/2024
Date de réception préfecture : 24/04/2024

Présente le tableau comparatif des offres,

Informe que l'entreprise ACTION ENVIRONNEMENT est la mieux disante,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil d'exploitation de la Régie des Eaux de Millas en date du 22 février 2024,

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

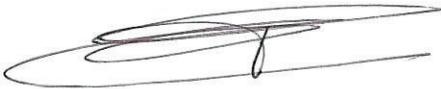
ACCEPTE l'offre de l'entreprise Action Environnement pour un montant ferme de 150 € H.T du 1^{er} avril 2024 au 31 décembre 2024 et de 13 732€ H.T du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025,

HABILITE le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,
CABRÉRA Christine



Le Maire,
Jacques GARSAU



Certifié exécutoire

Transmis par procédure dématérialisée à la Sous Préfecture de Prades le **24 AVR. 2024**

Le Maire

- * Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte,
- * Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification,

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Mis en ligne sur le site internet de la ville de Millas le **30.04.2024**

Notifié le

Date de réception en préfecture
066-216601088-20240411-2024-04-11-N16-DE
Date de télétransmission : 24/04/2024
Date de réception préfecture : 24/04/2024